

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2020

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Membre de droit	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Présente
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Présent
	INSERM	GIRY	Claire	Présente
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	Présent
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	SNCF	DESNOST	Carole	Excusée
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Excusé
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Excusé
	Section de l'Intérieur du Conseil d'État	HUBAC	Sylvie	Excusée

Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	CNRS Ile-de-France Sud	PAPILLON	Marie-Hélène	Excusée
	ENS Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	INRIA	SPORTISSE	Bruno	Excusé
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé
Collège A	Département de Génie civil - LMT	RAGUENEAU	Frédéric	Présent
	ISP	CORNU	Marie	Présente
	Département EEA - SATIE	RODET	Thomas	Présent
	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
Collège B	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Présente
	Département de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
	Département EEA - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent
Élèves et étudiants	Département d'Informatique	JACOMME	Charlie	Présente
	Département de Mathématiques	Suppléant : LEMONNIER	Louis	Absent
	Département d'Économie et gestion	SIMON	Julie	Présente
	Département d'Informatique	Suppléant : CHANUS	Baptiste	Absent
	Département de Sciences Sociales	BARBIER	Louise	Présente
BIATSS	Département de Biologie	Suppléant : MARCAILLOU	Marie	Absente
	Département de Biologie	ALBRECHT	Laure	Absente
	Formation Saphire	Suppléant : TROSINO	Nicolas	Présent
BIATSS	Non pourvu			
	Non pourvu			
	Non pourvu			

24 votants à 10H00

23 votants à 10H30

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Excusé

Représentants du Rectorat :

Service de l'Enseignement Supérieur	BELLAMY	Clarisse	Excusée
--	---------	----------	---------

Membres de droit :

Agent comptable	KLEIN	Michel	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Présent
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Excusée

Invités :

Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice générale des services adjointe / DRH	TORRICELLI	Catherine	Présente
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Responsable Partenariats et mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Commissaire aux comptes – Cabinet Deloitte	ALLIOUX	Pierre-François	Présent (téléphone)

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 – Vote	5
II.	Point d'actualité – Information.....	5
III.	Aspects institutionnels	6
1.	Rapport d'évaluation HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) – Information	6
2.	Contrat d'établissement : méthodologie et calendrier – Information	6
IV.	Aspects budgétaires et financiers	7
1.	Compte financier 2019 – Vote	7
2.	Nouveaux seuils applicables aux marchés publics – Vote.....	10
3.	Bourses pour normalien.ne.s à titre étranger : modification de la délibération n°2017-4 du 27/02/2017 – Vote	10
4.	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) : critères de choix et barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques internationales ou nationales – Vote.....	10
5.	Billetterie Scène de recherche – Vote.....	11
6.	Engagement décennal – Vote.....	11
V.	Aspects ressources humaines	12
1.	Logements de fonction – Vote	12
VI.	Conventions – Information	12
VII.	Dons – Information	12
VIII.	Questions diverses – Information	12

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Pierre-Paul ZALIO remercie les participants pour leur présence en dépit de la situation sanitaire particulière. Il les accueille chaleureusement dans les nouveaux locaux de l'École et particulièrement dans la nouvelle salle du conseil, la salle Fernand Renaudeau.

Pierre-Paul ZALIO remercie les administrateurs élus ainsi que les personnalités qualifiées et les représentants d'institutions partenaires pour avoir accepté de rejoindre ce conseil.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO précise que Sylvie Retailleau siège désormais comme membre de droit en qualité de présidente de l'Université Paris-Saclay.

Un tour de table est effectué pour que chacun se présente.

François TAVERNIER donne lecture de la liste des procurations.

Suite à la propagation du Covid-19 et à l'allocation du Président de la République, Pierre-Paul ZALIO souligne que son établissement déclinera pour l'École les mesures sanitaires décidées par le gouvernement. La continuité de la scolarité et le suivi de tous les élèves et étudiants seront organisés. De même, il conviendra de prendre des mesures particulières, s'agissant notamment des concours.

La fermeture aux étudiants des établissements est actée à compter du 16 mars 2020. En revanche, les fonctions administratives seront maintenues et feront l'objet d'un plan de continuité d'activité (PCA).

Patrice Aknin rejoint la séance à 9 heures 50.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le Président de la République a insisté sur la mobilisation de la recherche pour résoudre la crise actuelle. À ce titre, l'ENS Paris-Saclay est concernée et doit donc s'efforcer de poursuivre l'installation des laboratoires.

En fin de journée, des informations supplémentaires seront transmises, notamment aux élèves et étudiants et aux personnels de l'École.

Yann Barbaux rejoint la séance à 10 heures.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 – Vote

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

II. Point d'actualité – Information

Pierre-Paul ZALIO indique que l'installation dans le nouveau bâtiment a commencé fin janvier 2020. De nombreuses réserves et restes à faire imposent une occupation en mode dégradé. Il remercie le personnel et les étudiants pour leur bienveillance à cet égard.

Le 31 janvier a eu l'ouverture de la Scène de recherche avec l'événement « Explore » et la cérémonie des vœux pour le personnel de l'École. Depuis, la Scène de recherche a organisé avec succès la représentation de deux autres spectacles.

Par ailleurs, les instances (CA et CAC) de l'Université Paris-Saclay ont été mises en place. Sylvie RETAILLEAU a été élue présidente de l'Université Paris-Saclay. Pierre-Paul ZALIO la félicite pour cette élection et pour son investissement au long cours dans ce projet.

Depuis le dernier CA de l'École, certains de ses membres ont été distingués.

Quant à l'établissement, il se classe cette année au 312^e rang mondial, selon le classement QS.

Pierre-Paul ZALIO tient à souligner l'évolution de certaines structures de recherche au 1^{er} janvier 2020, notamment en économie et en mathématiques, ainsi que l'effort soutenu de l'École en faveur de l'accueil des étudiants étrangers qui lui a valu deux labels.

III. Aspects institutionnels

1. Rapport d'évaluation HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) – Information

Pierre-Paul ZALIO explique qu'à la suite du rapport d'évaluation, l'établissement doit rédiger le contrat d'établissement.

Le rapport de l'HCERES est globalement satisfaisant, pointant des réussites certaines, tels la conduite du projet immobilier, l'évolution de l'École, le dynamisme de la vie étudiante et le retour à l'équilibre financier.

Le rapport relève également des sujets à améliorer que Pierre-Paul ZALIO qu'il convient de replacer chacun dans son contexte particulier. Ainsi, le manque de précision au sujet de la stratégie de graduate school ne relève pas d'une hésitation mais bel et bien de l'état d'avancement du projet qui ne permettait pas d'en donner une version stabilisée lors de la rédaction du rapport d'autoévaluation en 2018 et de la visite d'évaluation en mai 2019.

Enfin, plusieurs recommandations ont été émises, notamment par rapport à la problématique de la soutenabilité financière à long terme.

2. Contrat d'établissement : méthodologie et calendrier – Information

Pierre-Paul ZALIO explique que le contrat d'établissement engagera l'École jusqu'en 2024 et constitue un des volets spécifiques du contrat de l'Université Paris-Saclay.

Ce document a fait l'objet de plusieurs consultations internes et des personnalités extérieures de l'École (membres du conseil d'administration et du conseil scientifique) seront consultées durant le mois de mai 2020. Le séminaire des membres élus des deux instances sera également l'occasion d'aborder les axes stratégiques. Enfin, il devrait être soumis à l'avis du CA en juin.

Thomas RODET demande si les axes stratégiques définiront l'esprit dans lequel seront suivies les deux recommandations du comité d'évaluation, à savoir la création des DER et le développement de synergies à la faveur du déménagement.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que les recommandations de l'HCERES n'ont pas obligation à être toutes suivies. Elles concernent d'ailleurs parfois des actions d'ores et déjà engagées.

S'agissant des DER, Pierre-Paul ZALIO souligne que l'École, désormais au sein de l'Université, devait réfléchir à son mode d'organisation propre, avec notamment une caractéristique spécifique d'intrication de l'enseignement et de la recherche. Par conséquent, la mise en place des DER est primordiale et fait bien partie des axes stratégiques.

Sylvie RETAILLEAU quitte la séance à 10 heures 30.

IV. Aspects budgétaires et financiers

1. Compte financier 2019 – Vote

a. Exécution budgétaire

Pierre-Paul ZALIO explique que la présentation qui est réalisée à cette période de l'année permet à la fois de rendre compte de l'activité de l'établissement de l'année 2019 et de comparer le budget exécuté au budget prévisionnel voté en décembre 2018.

Assez logiquement, le résultat de l'exécution du budget 2019 est infléchi par le retard du chantier qui entraîne le report sur 2020 de dépenses non exécutées en 2019. Ceci concerne à la fois le budget annexe de l'opération immobilière et le budget principal, en raison du décalage des acquisitions des équipements scientifiques et des opérations d'installation.

Yann BARBAUX souligne que le décalage des dépenses peut avoir un effet d'augmentation des coûts, en raison d'un temps d'immobilisation.

Pierre-Paul ZALIO précise que le suivi du chantier comprend des pénalités de retard. Toutefois, il ne dispose pas d'éléments de coûts d'immobilisation plus large, tel le retard pris par un laboratoire dans ses travaux.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que les recettes de l'établissement proviennent principalement de la subvention pour charges de service public (SCSP). La variation constatée, sur ce point, entre les exercices 2018 et 2019 tient au fait que l'État confie désormais à l'École la gestion des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN).

L'installation à Gif-sur-Yvette induit une augmentation des charges d'exploitation et maintenance du bâtiment et des coûts de mutualisation au sein de l'Université Paris-Saclay, une augmentation des charges d'amortissement suite à l'acquisition de nouveaux équipements et une baisse des recettes due à la fin de la mutualisation du campus de Cachan et de la résidence hôtelière. Par conséquent, la trajectoire budgétaire était critique et l'École a obtenu une augmentation de la SCSP couvrant une partie seulement de la diminution du compte de résultat.

En outre, la forte dépendance du budget à la masse salariale impose chaque année de prendre une marge prudentielle. Quant à la vacance d'emploi, elle concerne essentiellement les fonctions support. Le budget de fonctionnement, quant-à-lui, demeure faible.

Sébastien CANDEL observe que la masse salariale des chercheurs et du personnel technique et administratif du CNRS n'est pas prise en compte. Pour autant, elle participe à l'effort de recherche.

Pierre-Paul ZALIO confirme qu'on ne peut pas, hélas, consolider avec le budget des organismes de recherche. Par ailleurs, le CNRS n'a pas pris en charge aucune des dépenses de déménagement et

d'installation dans le nouveau bâtiment qui relèvent de ses UMR. Enfin, Pierre-Paul ZALIO regrette, comme chaque année, de ne pas disposer de la consolidation des montants des contrats de recherche sous gestion CNRS, ce qui permettrait d'avoir une vision complète du financement de la recherche.

Françoise MOULIN-CIVIL estime que les établissements peuvent s'engager dans une démarche de connaissance des coûts, en dépit de la difficulté de l'exercice.

Cécile DURIEU indique que cette démarche a été effectuée par l'École en 2018, quand elle était installée sur le campus de Cachan. Il conviendra de réitérer l'opération sur le campus de Gif.

Par ailleurs, l'analyse du fonds de roulement au 31 décembre 2019 fait apparaître un fonds de roulement mobilisable d'environ dix millions d'euros, soit un peu plus d'un mois de masse salariale.

Hors dépenses et recettes exceptionnelles et amortissements du campus de Cachan, le compte de résultat diminue entre 2018 et 2019 de 2,2 millions d'euros et passe à 2,6 millions d'euros, ce qui a justifié le resoclage de la part de l'État.

Quant aux recettes de fonctionnement autres que la SCSP et les recettes suite à des ruptures de l'engagement décennal de normaliens sortis ces dernières années ou à un défaut d'information de leur part, elles affichent une diminution, notamment les subventions relatives aux activités de recherche. En revanche, les recettes des contrats de recherche avec les industriels sont en augmentation. Il convient également de repenser la formation continue dans le contexte de Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO souligne le dynamisme des contrats de recherche industriels. Par ailleurs, les financements de l'ANR sont sous-exploités, ainsi que les financements européens. À ce sujet, l'Université Paris-Saclay devrait apporter une aide bienvenue. Enfin, l'engagement décennal nécessite le recouvrement des créances.

Cécile DURIEU indique que les contrats de recherche de certains laboratoires sont gérés par l'École et par le CNRS pour les autres.

Pierre-Paul ZALIO souligne le fort dynamisme de la recherche à l'École. Toutefois, les laboratoires ne gèrent pas les mêmes volumes.

Yann BARBAUX rappelle que le territoire compte plusieurs pôles de compétitivité qui peuvent apporter leur aide sur les appels à projets.

Pierre-Paul ZALIO estime qu'il est complexe de généraliser une telle démarche au niveau de l'École. En effet, chaque laboratoire a ses propres habitudes en la matière. Par ailleurs, les opérations de préparation du déménagement peuvent expliquer le défaut d'investissement sur les appels à projets.

Cécile DURIEU précise qu'en dépit d'un flux de personnel quasiment nul, les décaissements de masse salariale, hors contrats de recherche et formation continue, augmente de 1,4 million d'euros entre 2018 et 2019. L'augmentation provient du glissement vieillesse technicité (GVT) positif, de la politique indemnitaire pour les personnels BIATSS, d'une augmentation des heures complémentaires, de dépenses exceptionnelles liées au déménagement et de certains décalages de

2018 à 2019.

En outre, François TAVERNIER explique que le bilan des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), qui est une disposition récente, sera prochainement présentée aux étudiants.

Pierre-Paul ZALIO juge légitime le souhait des normaliens d'en bénéficier. De plus, le budget l'École contribue aux équipements du campus. C'est pourquoi Pierre-Paul ZALIO souhaite que la CVEC ne fasse pas l'objet d'une mutualisation au niveau de la vie du campus de l'Université Paris-Saclay.

b. Analyse comptable

Par ailleurs, Michel KLEIN indique que le résultat diminue entre 2018 et 2019, en raison d'une augmentation des charges par rapport aux recettes. Toutefois, un résultat positif est dégagé et génère une capacité d'autofinancement de 6,3 millions d'euros. Cette dernière, augmentée des autres ressources, est supérieure aux investissements, dégagant un excédent versé au fonds de roulement, qui s'élève ainsi à 37 millions d'euros, en augmentation de 14 % par rapport à 2018.

Quant à la trésorerie, elle a été largement amputée des dépenses liées au chantier, conformément aux prévisions budgétaires.

Par conséquent, le décalage de trésorerie du budget annexe permet une situation budgétaire relativement satisfaisante. En revanche, à plus long terme, la trésorerie et le reste à encaisser seront inférieurs aux restes à payer et à engager.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'établissement va devoir faire face à des dépenses récurrentes nouvelles. Par conséquent, les ressources propres doivent être développées, notamment au travers de partenariats et de mécénats.

c. Certification des comptes

Pierre-François ALLIOUX rappelle le contexte d'installation de l'École sur le site de Saclay et de la gestion des biens qui ne seront pas déménagés depuis le site de Cachan.

Les estimations significatives comprennent les différents passifs sociaux (heures complémentaires, droits à congés, rappels de paie et provisions pour litiges), les dépréciations des créances clients et les charges à payer.

Le risque d'audit concerne le sujet de la césure (rattachement sur le bon exercice des charges et des produits) et, d'une manière plus générale, le détournement de contrôle par les directions.

Le Cabinet Deloitte certifie sans réserve les comptes de l'ENS Paris-Saclay, en assortissant sa déclaration d'une observation sur le changement de méthode comptable des droits d'inscription. En outre, des sujets particuliers ont été identifiés : la cession du site de Cachan, le suivi des coûts liés au déménagement, le traitement de la mise en service du site de Saclay et le suivi des coûts RH liés au déménagement.

Enfin, Pierre-François ALLIOUX estime que l'exercice 2019 est très satisfaisant.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tableau des emplois 2019, le compte financier 2019, l'affectation du résultat excédentaire et le bilan de l'utilisation de la CVEC.

2. Nouveaux seuils applicables aux marchés publics – Vote

François TAVERNIER explique que le décret du 12 décembre 2019 élève le seuil de dispense de procédure de 25 000 euros à 40 000 euros hors taxe. Cette dispense ne concerne pas la formalisation du besoin.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la procédure des marchés publics pour les achats compris entre 25 000 euros et 40 000 euros HT présentée en annexe à la délibération.

3. Bourses pour normalien-ne-s à titre étranger : modification de la délibération n°2017-4 du 27/02/2017 – Vote

Cécile DURIEU explique qu'en raison de l'évolution du second concours, dont la durée de la scolarité est désormais de trois ans et non plus de deux ans, il convient d'aligner la période maximale des bourses sur cette durée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la délibération 2017-04 et modifie le nombre de mois de versement de la bourse pour les élèves à titre étranger recrutés sur le 2nd concours.

4. Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) : critères de choix et barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques internationales ou nationales – Vote

Le point à l'ordre du jour consiste à préciser les critères d'attribution et le barème de la PEDR accordée aux lauréats de certaines distinctions scientifiques (listées dans la délibération). Il est ainsi proposé de fixer à 15 000 euros le montant annuel de la PEDR attribuée de plein droit aux bénéficiaires de celles-ci à l'exception des bénéficiaires des lauréats des Lauriers de l'INRA et des prix scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies. Pour ces derniers le montant de la PEDR est modulé entre 5 000 euros et 15 000 euros sur proposition du conseil scientifique restreint, dans la mesure où ils regroupent un ensemble de distinctions différentes.

Sébastien CANDEL s'enquiert du nombre de personnes concernées.

Keitaro NAKATANI indique que la PEDR est attribuée à une dizaine d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités) chaque année, soit au total une quarantaine de titulaires sur un peu plus de cent dix enseignants-chercheurs.

Patrice AKNIN souhaite connaître le nombre de titulaires qui bénéficient de cette prime au titre d'un prix.

Pierre-Paul ZALIO explique qu'en général, les personnes primées perçoivent déjà la PEDR.

Yann BARBAUX estime que cette situation n'est pas très incitative.

Sébastien CANDEL suggère de distinguer les grands prix des simples prix.

Pierre-Paul ZALIO propose de se référer à la hiérarchisation utilisée par le CNRS.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les montants annuels de la PEDR pour les lauréats de distinctions scientifiques tels que présentés en annexe à la délibération.

5. Billetterie Scène de recherche – Vote

Ce point est reporté.

6. Engagement décennal – Vote

Pierre-Paul ZALIO précise que l'engagement décennal est suivi par un outil informatique et des échanges téléphoniques personnalisés. Le taux de réponse aux campagnes de suivi est désormais très élevés et, 80 % des situations sont conformes. Seuls dix dossiers de demande de rupture d'engagement décennal sont présentés ce jour.

François TAVERNIER indique que les dossiers ont été examinés par une commission ad hoc composée des responsables de département, de normaliens élèves et du président de l'association des anciens élèves et des élèves.

Par ailleurs, le dossier n° 2 ne sera pas soumis au vote, car il s'agit du remboursement d'un trop-perçu.

Pierre-Paul ZALIO demande un vote global sur l'ensemble des cas.

Le conseil d'administration émet à l'unanimité un avis défavorable à la demande de dispense partielle de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal du dossier n° 1 et à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal des dossiers n° 3, 5, 7 et 10.

Le conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable à la demande dispense partielle de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal du dossier n° 9 à hauteur de 2/3.

Le conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal des dossiers n° 4 et 8.

Le conseil d'administration constate la caducité de la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal du dossier n° 6.

Charlie JACOMME demande si les personnes concernées qui ont réglé les frais d'inscription seront remboursées. De plus, il estime que la présence des directeurs de département ou de leurs représentants est capitale en commission d'engagement décennal.

Enfin, il conviendrait que l'École éclaire sa position à plus long terme.

Pierre-Paul ZALIO partage l'avis de Charlie Jacomme sur l'importance de la présence des directeurs de département en commission afin qu'ils engagent leur avis sur les anciens élèves qu'ils connaissent.

V. Aspects ressources humaines

1. Logements de fonction – Vote

François TAVERNIER signale la nécessité de cadrer l'attribution des quatre logements de fonction de l'École. En effet, la direction prévoit d'accorder deux de ces logements à des agents de la direction des affaires immobilières, pour répondre à des obligations de bon fonctionnement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conditions de répartition des logements de fonction telles que présentées dans le document annexé à la délibération.

VI. Conventions – Information

Pierre-Paul ZALIO rappelle qu'il dispose d'une délégation du conseil d'administration pour signer des conventions mais qu'il doit une information au conseil d'administration. La liste des conventions est donc portée à la connaissance des administrateurs.

VII. Dons – Information

Véronique RAOULT précise que l'opération de rénovation des toiles de Jacques Villon est en partie financée par un mécénat du Crédit Agricole d'Ile-de-France qui est le premier au sein de l'École.

Yann BARBAUX demande où seront installées les toiles.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'elles seront suspendues dans l'atrium Germaine Tillion.

Par ailleurs, l'ensemble du patrimoine artistique du campus de Cachan, entièrement restauré, sera réinstallé dans le jardin du nouveau bâtiment.

VIII. Questions diverses – Information

Louise BARBIER indique que le projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche a conduit les étudiants et enseignants du département de sciences sociales à se mobiliser. C'est pourquoi elle propose une motion.

Charlie JACOMME donne lecture de la motion :

« Nous, élu-e-s représentant les étudiant-e-s de l'École normale supérieure Paris-Saclay, nous opposons aux orientations des rapports préliminaires au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Nous considérons que ces orientations contribueront à la fragilisation du service public de la recherche.

Cette voix unie est celle de futurs chercheurs, premiers concernés, qui s'inquiètent du visage de la recherche de demain et de la logique "darwinienne" revendiquée par le PDG du CNRS Antoine Petit.

En effet, les perspectives envisagées sont les suivantes :

- *La mise en place d'une évaluation punitive conditionnant l'affectation des moyens à des indicateurs de performance des unités et des personnels, indicateurs qui ont historiquement montré leur manque d'efficacité.*

- *La remise en cause du statut des enseignant-e-s-chercheur-se-s et des chercheur-se-s avec la disparition de la référence aux 192 h équivalent travaux dirigés.*
- *La disparition des précisions en volume d'heures sur les différentes missions entre chercheur et enseignant, conduisant à la dissociation entre l'enseignement et la recherche, qui sont pourtant tous deux la raison d'être de la profession d'enseignant-e-chercheur-se.*
- *L'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche avec le CDI de projets notamment.*
- *Le renforcement du financement par projet et la concurrence généralisée entre unités et entre personnels, notamment par l'amplification d'une logique de rémunérations individualisées (primes). Ces appels sont souvent fléchés au détriment de la recherche fondamentale.*

Par cette motion, nous souhaitons souligner que le projet de loi concerne aussi directement les étudiant-e-s puisqu'il risque de polariser les moyens dans l'enseignement supérieur entre facultés d'excellence et facultés de masse.

Les étudiants élus dénoncent ainsi ces évolutions et revendiquent le droit de travailler dans le cadre d'un véritable service public de l'enseignement et de la recherche de qualité. »

Yann BARBAUX estime que tout exercice qui comprend un choix budgétaire nécessite des arbitrages. De plus, il souligne qu'en tant qu'industriel, il s'est toujours opposé à l'évaluation de la rentabilité des activités de recherche. En outre, la recherche publique est d'excellente qualité en France et est le moteur de l'économie. Il convient par conséquent de préserver sa liberté pour des avancées à venir. C'est pourquoi Yann BARBAUX soutient la position des étudiants.

Frédéric RAGUENEAU félicite les étudiants qui se sont saisis d'un sujet aussi important.

Thomas RODET estime qu'une réflexion d'indignation ne fait pas avancer grandement la situation. De plus, la situation est plus complexe que l'exposé proposé dans la motion. Pour autant, Thomas RODET n'est solidaire des étudiants que sur une partie du message.

Pierre-Paul ZALIO estime que ce projet témoigne d'une volonté de consacrer des moyens supplémentaires à la recherche publique. Il estime que la discussion de ce projet mérite d'être poursuivie dans un autre cadre que ce conseil.

Patrice AKNIN estime que le conseil scientifique est le cadre propice à une telle discussion.

Pierre-Paul ZALIO précise qu'en qualité de Président de l'École, il ne votera pas cette motion.

Pierre-Paul ZALIO demande au conseil si la motion doit être au vote.

Le conseil d'administration rejette la mise au vote de la motion (trois voix favorables).

Marie CORNU estime que ce sujet est très important. Elle mentionne l'analyse menée par un collègue juriste sur les contrats de chercheurs.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12 heures 50.

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com